

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023



Publié le **20 DEC. 2023**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 12 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_133

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

MODIFICATIONS
STATUTAIRES DE LA SPL
D'EFFICACITE
ENERGETIQUE (SPL
OSER) - AUTORISATION AU
REPRÉSENTANT À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. AURELLE
Mme LINARES (par proc. à M. CIAPPARA), M. GUERIN (par proc. à Mme MAINAND), M. JUNET (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à Mme WEBANCK), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE)

Etai(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **20 DEC. 2023**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20231218-D2023-133-DE

Rapport de : Côte TOLLET

La Ville de Caluire et Cuire est devenue actionnaire de la SPL d'Efficacité Energétique (SPL OSER) suite à la délibération n°2021-105 du 13 décembre 2021.

La SPL OSER souhaite modifier ses statuts sur deux points : l'adresse du siège social de la société et le nom de la société.

En effet, le 1^{er} janvier 2023, le siège de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a changé d'adresse qui est désormais au 101 Cours Charlemagne - CS 20033 - 69269 LYON CEDEX 02.

Ainsi, il est proposé de remplacer les mots « 1 esplanade François Mitterrand, CS20033, 69269 Lyon cedex 02 » par « 101 Cours Charlemagne - CS 20033 - 69269 LYON CEDEX 02 » dans les articles suivants des statuts :

- Article 4 Siège social

La Société Publique Locale d'Efficacité Energétique est appelée plus communément SPL OSER. Afin de lever toute ambiguïté, il convient de modifier la dénomination sociale par "Société Publique Locale d'Efficacité Energétique – SPL OSER".

Il est proposé de remplacer les mots « Société Publique Locale d'Efficacité Energétique » par "Société Publique Locale d'Efficacité Energétique – SPL OSER" dans les articles suivants des statuts :

- Article 3 Dénomination

Les statuts mis à jour sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 40 voix pour,

- D'APPROUVER la modification des articles 3 - DENOMINATION et 4 - SIEGE SOCIAL des statuts de la SPL d'Efficacité Energétique (SPL OSER) afin de remplacer respectivement les mots :

- « 1 esplanade François Mitterrand, CS20033, 69269 Lyon cedex 02 » par « 101 Cours Charlemagne - CS 20033 - 69269 LYON CEDEX 02 » ;

- « Société Publique Locale d'Efficacité Energétique » par « Société Publique Locale d'Efficacité Energétique – SPL OSER » ;

- D'APPROUVER les statuts modifiés tels qu'annexés à la présente délibération ;

- D'AUTORISER son représentant aux assemblées générales de la SPL d'Efficacité Energétique (SPL OSER) à voter en faveur de ces modifications statutaires ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

2 conseillers municipaux ne participent pas au vote

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 20 DEC. 2023
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.